



**UNIVERSITE POPULAIRE  
DES AMIS DE L'ECOLE LAÏQUE**

Association loi 1901  
Siège social : Centre de loisirs de Cheusse – Sainte Soulle  
17220 LA JARRIE

**Exercice clos le 31 décembre 2017**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



**UNIVERSITE POPULAIRE  
DES AMIS DE L'ECOLE LAÏQUE**

Association loi 1901  
Siège social : Centre de loisirs de Cheusse – Sainte Soulle  
17220 LA JARRIE

Exercice clos le 31 décembre 2017

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Université Populaire des Amis de l'Ecole Laïque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges, les produits à recevoir et les charges à payer.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 15 juin 2018

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

ACTIF	31.12.2017			31.12.2016
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>				
Logiciels informatiques	6 204	2 560	3 644	
	6 204	2 560	3 644	
<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>				
Terrains	45 155		45 155	45 155
Constructions et agencements				
Matériels d'activités				
Autres immobilisations corporelles	128 248	94 948	33 300	27 331
Immobilisations en cours				
	173 403	94 948	78 455	72 486
<i>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</i>				
Titres immobilisés	15		15	15
Autres prêts				
Dépôts et cautionnements				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>179 622</b>	<b>97 508</b>	<b>82 114</b>	<b>72 501</b>
<i>STOCKS</i>				
Matières consommables				
Produits finis				
Marchandises				
<i>CREANCES et COMPTES RATTACHES</i>				
Avances et acomptes versés sur commande				
Usagers				
Produits à recevoir	56 313		56 313	43 942
Comptes d'attente				
Autres créances				
<i>DISPONIBILITES</i>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	151 279		151 279	163 197
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>207 592</b>	<b>0</b>	<b>207 592</b>	<b>207 139</b>
<i>COMPTE DE REGULARISATION ACTIF</i>				
Charges constatées d'avance	5 242		5 242	4 499
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>392 456</b>	<b>97 508</b>	<b>294 948</b>	<b>284 139</b>

<b>Passif</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
<i>FONDS PROPRES</i>		
Fonds associatif	159 752	110 897
Résultat de l'exercice	23 120	48 855
<i>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT</i>		
Subventions nettes	9 145	
<b>TOTAL FONDS PROPRES et ASSIMILES</b>	<b>192 017</b>	<b>159 752</b>
<i>PROVISIONS POUR R &amp; C et FONDS DEDIES</i>		
Provisions pour risques et charges	47 629	90 587
Autres provisions		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL PROVISIONS &amp; FONDS DEDIES</b>	<b>47 629</b>	<b>90 587</b>
<i>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<i>DETTES D'EXPLOITATION</i>		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 108	4 702
Dettes fiscales et sociales	35 164	28 522
Comptes courants Francas		
Autres dettes		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>44 272</b>	<b>33 224</b>
<i>COMPTE DE REGULARISATION PASSIF</i>		
Produits constatés d'avance	11 030	576
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>294 948</b>	<b>284 139</b>

	2017	2 016
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
Ventes de marchandises		
Prestations de service et usagers	270 313	260 948
Subventions d'exploitation	280 629	283 057
Autres produits de gestion courante	2 050	2 962
Reprise sur provisions et QP Sub Inv virée au résultat	46 143	167
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>599 135</b>	<b>547 134</b>
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>		
Achats de marchandises (alimentation)	52 046	45 306
Variation de stock		
Achat d'autres approvisionnements	47 140	50 387
Variation de stock		
Autres Achats et charges externes	84 206	76 540
Impôts et taxes	6 236	5 156
Salaires bruts	290 069	252 198
Charges sociales	84 782	64 278
Autres charges de gestion courante	262	171
Dotations aux amortissements	9 753	6 127
Dotations aux provisions	2 043	4 581
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>576 537</b>	<b>504 744</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>22 598</b>	<b>42 390</b>
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>		
Intérêts	1 571	1 431
Produits nets sur cession de VMP		
Reprises sur provisions		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 571</b>	<b>1 431</b>
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		
Intérêts		
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux provisions		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>1 571</b>	<b>1 431</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>24 169</b>	<b>43 821</b>
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
sur opérations de gestion	3 451	5 034
sur opérations en capital		
Reprise sur provisions		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>3 451</b>	<b>5 034</b>
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
sur opérations de gestion	4 500	
sur opération en capital		
Dotations aux provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>4 500</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>-1 049</b>	<b>5 034</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>23 120</b>	<b>48 855</b>
<b>Valorisation Contributions en Nature</b>	<b>52 979</b>	<b>67 096</b>

# UNIVERSITÉ POPULAIRE DES AMIS DE L'ÉCOLE LAIQUE DE LA ROCHELLE

## ANNEXE pour l'année 2017 en euros

Au bilan, avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total est de 294 948 euros et au compte de résultat de l'exercice qui dégage un excédent de 23 120 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Les notes suivantes font parties intégrantes des comptes annuels

**Objet social de l'association :** Accueils d'enfants

Centre de loisirs, camps et minis camps, accueil périscolaire, accueil de groupes en hébergement.

### I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2017 est marqué par un résultat d'exploitation positif (excédent de 23 120 €). Il s'agit d'un résultat lié principalement à la reprise sur provision consécutive au résultat favorable des prud'hommes.

### II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et compte de résultat de l'association sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France, notamment celles du plan comptable associatif adopté par le Comité de la réglementation comptable le 16 février 1999 et homologué par l'arrêté du 8 avril 1999.

- **Conventions de principe**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Aucune immobilisation n'a été jugée comme comportant des éléments assimilables à des « composants » distincts, pouvant faire l'objet de remplacements à intervalles réguliers et d'amortissements selon des durées différentes.

- **Amortissement des immobilisations**

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1<sup>er</sup> juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. III c).



- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la date d'arrêté des comptes.

- **Subventions affectées à des projets définis**

Pour les subventions sur projets concernant plusieurs exercices consécutifs, si la subvention est supérieure aux charges engagées au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi est constaté en comptabilité dans la rubrique « *fonds dédiés* » au passif du bilan (projet à réaliser en N+1 dont le financement a été notifié lors des exercices précédents).

- **Changements de méthodes**

Aucun changement de méthode ou de présentation n'est intervenu au cours de cet exercice.

### III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau des variations des immobilisations incorporelles et corporelles

VALEURS BRUTS	01.01.2017	Acquisitions	Diminutions	31.12.2017
Logiciels informatiques	804	5400		6 204
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>804</b>	<b>5400</b>		<b>6 204</b>
Terrains	45 115			45 155
Aménagements des terrains				
Immobilisation en cours				
Constructions et agencements				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions et agencements				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	114 282	13 966		128 248
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>159 437</b>	<b>13 966</b>		<b>173 403</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>160 241</b>	<b>19 366</b>		<b>179 607</b>

##### b) Acquisitions

. InnoEnfance Logiciel	3 960 €
. InnoEnfance logiciels tablettes	1 440 €
. Lave linge	399 €
. Marabout cuisine+ poubelles Manutan	6 137 €
. Cabanon équestre : divers matériaux	2 606 €
. Nature et découverte	394 €
. Archerie	1 130 €
. Toiles de tente	1 312 €
. Vidéo projecteur	289 €
. Amazone ordinateur	199 €
. Modules InnoEnfance mobiles	1 500 €

### c) Désinvestissements

Néant

### d) Tableau des variations des amortissements

AMORTISSEMENTS (Durées D'amortissements)	01.01.2017	Dotations	Reprises	31.12.2017
Logiciels informatiques (5 ans)	804	1 756		2 560
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>804</b>	<b>1 756</b>		<b>2 560</b>
Terrain (N/A)	(N/A)			(N/A)
Aménagement des terrains				
Constructions et agencements				
Matériels de transport				
Autres immobilisations corporelles (3 à 10 ans)	86 952	7 997		94 948
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>86 952</b>	<b>7 997</b>		<b>94 948</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>87 756</b>	<b>9 753</b>		<b>97 508</b>

## 2. Immobilisations financières

Parts sociales Crédit Mutuel : 15 €

## 3. Stocks

Néant

## 4. Créances et comptes rattachés

### a) Avances et acomptes versés

Néant

### b) Produits à recevoir des usagers et subventions à recevoir

NATURE	
AEPS Familles	2 091,88
OMAJE Solde hébergement	880,00
FRANCAS	2 520,00
URSSAF	1 027,00
FRUTEAU trop versé	1 147,31
Solde Prestation de service CAF CLSH	18 948,66
Subvention CAF sur projet	5 760,00
CCAS La Rochelle (été)	9 769,75
Mairie La Rochelle T.A.P	14 168,10
<b>TOTAL</b>	<b>56 312,70</b>

### c) Autres créances

Néant

#### 4. Disponibilités

Comptes	Montant
CREDIT MUTUEL	26 296
CREDIT MUTUEL PARTENAIRE	47 318
CREDIT MUTUEL PLACEMENT	0
CREDIT MUTUEL COMPTE ANNEXE	400
CREDIT MUTUEL EPARGNE	76 890
CAISSE	375
<b>TOTAL</b>	<b>151 279</b>

#### 5. Charges constatées d'avance

Comptes	Montant
Ets Marion	555
Stock fuel 49 %	3 185
Le Lustou camp neige	1 450
OVH	52
<b>TOTAL</b>	<b>5 242</b>

### IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

#### 1. Fonds propres

Ils sont composés du fonds associatif qui est le cumul des résultats depuis la création de l'association, et du résultat de l'année, soit au total au 31.12.2017 : 182 872 euros

#### 2. Subventions d'investissement : 9 145 €

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Subvention CAF 2017	10 288.21	33%	10 288.21	1 143.12	9 145.09
<b>Total</b>	<b>10 288.21</b>		<b>10 288.21</b>	<b>1 143.12</b>	<b>9 145.09</b>

### 3. Provisions pour risques et charges

	Début	Dotations	Reprises	Fin
<b>Provisions pour risques</b>				
Provision pour licenciement	42 000		42 000	
Engagement de retraite du personnel (1)	40 587	2 043		42 629
Provisions pour rééquipement	8 000		3 000	5 000
<b>Provisions pour charges</b>	<b>90 587</b>	<b>2 043</b>	<b>45 000</b>	<b>47 629</b>
<b>Dépréciations</b>				
<b>Total</b>	<b>90 587</b>	<b>2 043</b>	<b>45 000</b>	<b>47 629</b>

Dotations/reprises d'exploitation 2 043 45 000

Dotations/reprises financières

Dotations/dépréciations exceptionnel

---

**Total 2 043 45 000**

Dont utilisés conformément à leur objet 3 000

(1) : Conformément au règlement CNC n° 2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente  $\frac{1}{4}$  de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et  $\frac{1}{3}$  au-delà de 10 ans d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

### 4. Dettes d'exploitation

#### a) Dettes fiscales et sociales

UNIFORMATION	5 569
PROVISION POUR CONGÉS PAYÉS + CHARGES	16 697
URSSAF	9 628
AGRR	615
KLESIA Retraite	2 558
SALAIRES DUS	97
<b>TOTAL</b>	<b>35 164</b>

#### b) Autres dettes :

Néant

**c) Fournisseurs**

<b>Comptes</b>	<b>Montant</b>
APSL 17	395,00
SFR	45,86
APAS	67,20
Océcars	52,15
Ville de La Rochelle eau	3 000,00
Bureau Center	982,98
Frais déplacements divers	287,60
Taxe de séjour	6,10
Orange	121,58
Konica	285,56
Audit France	3 960,00
Divers débiteurs	(96,39)
<b>TOTAL</b>	<b>9 108</b>

**5 – Produits constatés d’avance**

<b>Comptes</b>	<b>Montant</b>
CD Tir à l’arc	1 000
Ecole Waterloo	2 400
Association diocèse	150
UR Francas	1 400
Ecole Donnazac	2 200
Omage	880
Loisirs Provence Méditerranée	3 000
<b>TOTAL</b>	<b>11 030</b>

## V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Informations liées aux activités mises en place (Hébergement et Centre de Loisirs)

HEBERGEMENT	2017	2016	2015	2014
<i>Recettes Hébergement</i>	<b>71 595 €</b>	<b>70 861 €</b>	<b>51 718 €</b>	<b>63 903 €</b>
<b>C.L.S.H</b>				
Centre de loisirs	9 072 j/e (72 578 h/e)	7 458 j/e (60 497 h/e)	6 181 j/e	4 883 j/e
A.E.P.S	2 258 j/e (18 064 h/e)	2 471 j/e (19 765 h/e)	2 350 j/e	2 138 j/e
Camps	288 j/e (2 880 h/e)	N/D	325 j/e	279 j/e
<i>Recettes CLSH</i>	<b>160 203,66</b>	<b>151 199,76</b>	<b>127 718,29 €</b>	<b>119 119,82 €</b>

Note : Il s'agit là des journées enfants effectuées et payées.

### 2. Subventions d'exploitation

NATURE	2017	2016	2015
Subvention CAF	59 000,00	59 000,00	59 000,00
Subventions Ville de La Rochelle	163 586,00	163 586,00	172 196,00
Subventions mairies Sainte-Soulle et Dompierre	5 160,00	6 258,00	8 112,00
Aides à l'emploi	52 883,00	54 213,00	45 523,00
<b>TOTAL</b>	<b>280 629,00</b>	<b>283 057,00</b>	<b>284 831,00</b>

### 3. Charges et produits exceptionnels

#### Concernant les charges exceptionnelles : 4 500 €

- Mutuelle Ociane	181,50 €
- Klésia solde N. Saint-Marc	129,81 €
- El Merabah	84,00 €
- Régul CAF	2 825,68 €
- Pénalités URSSAF	1 279,00 €

#### Concernant les produits exceptionnels : 3 451 euros

- ils sont constitués notamment de 860,55 euros d'abandon de droit à remboursement de Y. FOUCAUD, Trésorière de l'association pour 711,48 € et de Michel FOUCAUD, Président, pour 149,07 €.
- de produits sur exercice antérieur (2 585,69 euros) : dont 85,69 € de chèque non encaissé, de 4,94 € de régularisation sur les produits à recevoir et 2 500 € de régularisation d'eau.

## VI - AUTRES INFORMATIONS

## 1. Effectif salarié par l'association

TYPE DE CONTRAT	2017	2016	2015
C.E.E	39	37	31
Contrat d'Avenir et CUI	3 + 1	4 + 1	5
Régime général	10 (3 CDD et 7 CDI)	11 (5 CDD et 6 CDI)	11 (6 CDD et 5 CDI)
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>53</b>	<b>47</b>
TOTAL (équivalent temps plein)	10,8	9	9

## 2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

## 3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (durée : de mai 2013 à mai 2018. Location/an : 1 872 €)

**936 €**

## 3. Mise à disposition et bénévolat

- a) Contribution en nature de la ville de La Rochelle : Elle est évaluée par la Mairie à 52 979,29 € (67 096 € en 2016, 57 505 € en 2015, 85 966 € en 2014) et comprend, entre autre, la mise à disposition des locaux (valeur locative estimée à 43 220 € et leur entretien 20 240 € de coûts engagés). Ce montant figure au pied du compte de résultat.
- b) Bénévolat : Cette année encore, le bénévolat n'a pas été valorisé. Il peut être estimé à un emploi à trois quart temps.